

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE-RENDU N° 2022/05

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 juin 2022 à 20 h

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze juin 2022 à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 09 juin 2022, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 13
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

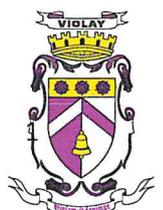
Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
ESCOFET Danièle
COLLON Colette
POIRON Jean-Pierre
BISSAY David
CHAVEROT Gilbert

DENIS Chantal
PERIAT Audrey
PERRIER Guy
BLANCHARD Valérianne
LAURENT Maël
LAURENT Michel

Excusés : GIROUD Marc (pouvoir à Mr Jean Claude PALAIS)
SERRAILLE Joëlle (pouvoir à Mme Colette COLLON)

Désignation du secrétaire de séance : ESCOFET Dany



Ordre du jour :

Pour info : Dossiers de demande de droit de préemption

Délibérations déjà prises :

- SIEL : Borne électrique
- Vente de la maison mise à disposition de la paroisse par CCAS-EHPAD
- Décision du Maire : Modification de la régie de l'accueil pour ajouter l'encaissement des produits de l'aire de bivouac

I – DELIBERATIONS

1. Bail de M. Jean-Claude PALAIS à renouveler au 1^{er} juillet 2022 ;
2. Aire bivouac : modification prix location (sanitaires et cabadienne) Mise à disposition de l'aire de bivouac dans le cadre d'un mariage (à prévoir dans le contrat de location de l'espace Violay 1004 et fixation du prix).
3. SIEL : Approbation convention SAGE
Installation borne IRVE 50 kva
Approbation programme de travaux éclairage public 2023 :
Remplacement lanternes rue Célestin Linder
Remplacement lanternes rue du Signy
Dissimulation entrée du bourg
Remplacement lanternes traversée du bourg RD (8 façades 5 poteaux)
4. Approbation du compte de gestion 2021 ZA A 89 : à zéro car n'a pas fonctionné en 2021.
 - Budget Assainissement :
 - D.M. section investissement (dépenses au 2158 = + 11 700 € (branchement neuf eaux usées aire de bivouac) - recettes : + 11 700 €).
 - Budget Commune :
 - DM section investissement - virement de crédits en dépenses de l'article 2128 = - 11 700 € (programme aire de bivouac) à l'article 657364 (versement de subvention sur budget annexe) : 11 700 €.
5. Vote d'une subvention au profit de l'association « Boule Amicale de VIOLAY »
6. Personnel communal : création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} octobre 2022 suite avancement de grade de M. KAIBOU (avis favorable du CTI du 13 mai 2022).
7. Personnel communal : Approbation du plan de formation 2022-2024 du Centre de Gestion de la Loire.
8. Publication des actes de la commune : affichage ou site internet.

II - INFORMATIONS DIVERSES :

- Point sur les travaux : Voirie + Immeuble Loire habitat et multiservice
- Boulangeries
- Pôle enfance jeunesse
- Parc multisports
- Pose panneau GR7

III - QUESTIONS DIVERSES

➤ **APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE REUNION**

Le conseil municipal approuve le dernier compte-rendu.

➤ **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 25.09.2021**

<i>Séance du 29/03/2022</i>	
2022.04.01	DM N° 01 - Budget Principal
2022.04.02	Passage à la comptabilité M 57 au 1er janvier 2023
2022.04.03	Demande de subvention "France Connect"
2022.04.04	Versement d'une subvention à l'association "Les Pas Pressés"
2022.04.05	Avis concernant la vente de l'immeuble AD 147 ex paroisse par le CCAS-EHPAD
2022.04.06	SIEL : Adhésion à la compétence optionnelle « IRVE : Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques »

➤ **Pour info :**

→ Dossiers de demande de droit de préemption du 1^{er} janvier au 14 juin 2022 :

2022			
VENDEURS	ADRESSE	ACQUEREURS	DATE
DELORME Marie-Agnès	Chemin de la Maître	TYLMAN Jorick -NAZARET Stéphanie	janv.
SCCV ZENITH	239 Chemin de la Poyat	DURA Grégory	mars
Rochard Michèle	113 Route de Boussuivre	SCI E3D	mars
DENOYELLE Laurene	L'ESSERTY	ROFFE Mattéo	avril
Paul DUBESSY	L'ESSERTY	DUFOUR	mai
LAFAY Sabrina	Route de St-Cyr	CHAZOT Christiane	mai
GIRARD Fabienne	Rue Jacques Vergnier	SERRETTE-RAULIN	mai

→ Délibérations déjà prises :

- SIEL : Borne électrique
- Vente de la maison mise à disposition de la paroisse par CCAS-EHPAD

→ Décision du Maire : Modification de la régie de l'accueil pour ajouter l'encaissement des produits de l'aire de bivouac

I – DELIBERATIONS

➤ **Demande de rajout d'une délibération pour 2 subventions commerces :**

- Dossier de Mme Nathalie TREILLE – Le Paradis Fleuri
- Dossier de Mme et M. PONTEGNIE – VIVAL

Le Comité d'attribution des aides directes aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente qui a eu lieu le 09 juin dernier et le conseil communautaire ont eu un avis favorable.

Mme Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir voter les aides suivantes :

➤ Dossier de Mme Nathalie TREILLE – Le Paradis Fleuri..... 540 €

➤ Dossier de Mme et M. PONTEGNIE – VIVAL..... 2 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les montants de subvention ci-dessus indiqués.

- **Bail** de M. Jean-Claude PALAIS à renouveler au 1^{er} juillet 2022. Mr Palais est prié de quitter la salle.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

→ **Décide de renouveler le bail au 1^{er} juillet 2022 à l'unanimité.**

→ **Renouvelle le bail aux mêmes conditions d'occupation et de loyer.**

(1 abstention de M. Michel LAURENT). M. LAURENT trouve que le montant du loyer n'est pas en harmonie avec les loyers qui sont pratiqués auprès des autres locataires de la commune.

Madame le Maire explique que M. PALAIS assure la mission de « gardien » des locaux de l'école, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il n'y a pas eu de vol, contrairement à certaines communes aux alentours, il gère la chaudière, fait le tour des salles de classes pour baisser les radiateurs et s'assurer qu'aucune classe est restée éclairée... il accepte les inconvénients tels que le bruit, cris d'enfants, et s'adapte au rythme des sorties, entrées et récréations, etc...

- **Aire bivouac** : modification prix location (sanitaires et cabadienne) –

Deux éléments viennent s'ajouter au coût de revient des installations : il s'agit d'une part du pourcentage prélevé par la banque pour le règlement par carte bancaire et d'autre part, de la taxe de séjour prélevée par Forez Est, 0.20 cts par jour et par personne.

Mme le Maire propose de porter le prix de réservation pour les sanitaires et la cabadienne à 6 € au lieu des 5 € initialement prévus.

Ce service sera déclaré auprès des impôts sous le régime de la franchise en base TVA, le chiffre d'affaires étant inférieur à 33 200 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le tarif des sanitaires et de la cabadienne à 6 €.

Mise à disposition de l'aire de bivouac dans le cadre d'un mariage (à prévoir dans le contrat de location de l'espace Violay 1004 et fixation du prix).

Une demande nous est parvenue pour louer l'aire de bivouac ainsi que la cabadienne pour un mariage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande qui n'est pas possible pour des raisons techniques.

- **SIEL :**

- **Approbation convention SAGE** : pour la réduction des énergies dans les différents bâtiments à partir de 1000 m² (salle des sports). Adhésion pour 2 ans (513 € par bâtiment étudié) ;

Le conseil municipal décide de voir de façon plus précise avec le SIEL les conditions d'adhésion et de présenter cette question lors de la prochaine réunion de conseil.

- **Installation borne IRVE 50 kva.**
Des informations concernant les coûts ne nous étant pas parvenues à ce jour, ce dossier sera à nouveau présenté lors de la prochaine réunion de conseil municipal.;
- **Approbation programme de travaux éclairage public 2023** : afin de bénéficier de la majoration de la participation du SIEL, valable jusqu'à fin 2022, Mme le Maire propose les travaux suivants, comme convenu lors d'un précédent CM en 2021 :
 - Remplacement lanternes rue Célestin Linder jusqu'au Pénard,
 - Remplacement lanternes traversée du bourg RD (8 façades 5 poteaux),
 - Dissimulation de la ligne HT au niveau de l'aire de jeux des enfants.**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les projets indiqués ci-dessus.**

➤ **BUDGETS :**

- **Approbation du compte de gestion 2021 ZA A 89** : à l'état néant car n'a pas fonctionné en 2021, les reports sont identiques à ceux approuvés en 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion de la ZA A 89.

- **Budget Assainissement** :
- D.M. section investissement (dépenses au 2158 = + 11 700 € (branchement neuf eaux usées aire de bivouac) - recettes : + 11 700 €).
- **Budget Commune** :
- DM section investissement - virement de crédits en dépenses de l'article 2128 = - 11 700 € (programme aire de bivouac) à l'article 657364 (versement de subvention sur budget annexe) : 11 700 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les deux DM détaillées ci-dessus.

- Vote d'une **subvention** au profit de l'association « **Boule Amicale de VIOLAY** »
L'association des boules projette de refaire le toit du local. Une subvention a été demandée à la commune.
Madame le Maire propose d'allouer la somme de 600 €.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 600 € à la Boule Amicale de Violay.
- **Personnel communal** : création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} octobre 2022, suite à l'avancement de grade d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe (avis favorable du CTI du 13 mai 2022).
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création du poste et la suppression du poste existant, à compter du 1^{er} octobre 2022.
- **Personnel communal** : Approbation du plan de formation 2022-2024 du Centre de Gestion de la Loire.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de formation 2022 – 2024.

- **Publication des actes de la commune** : affichage ou site internet.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affichage et la dématérialisation sur le site internet.

II - INFORMATIONS DIVERSES :

- **Point sur les travaux : Voirie + Immeuble Loire habitat et multiservice**
- ✓ **Les travaux de réfection de la chaussée sur la RD49** (Route du Pin Bouchain) et sur la rue de la Chapelle (partie haute) auront lieu cette semaine.
Le rabotage de la chaussée se fera le 14 juin, les véhicules pourront néanmoins passer en alternat.

La pose des enrobés est prévue le vendredi 17 juin sur la journée, en conséquence la RD49 (Route du Pin Bouchain) et la rue de la Chapelle seront totalement interdites à la circulation.

Un mail indiquant la fermeture des voies concernées et la mise en place d'une déviation a été envoyé aux différentes entreprises concernées ainsi que par violay.info, afin que chacun puisse prendre ses dispositions.
- ✓ **Les travaux d'assainissement de la rue St Roch** ont été extrêmement difficiles à réaliser jusqu'au branchement des évacuations de la Sté Rochebillard et Blein car des effluents arrivaient en provenance du dégrilleur toutes les 10 minutes avec des odeurs importantes. Mme le Maire a remercié les ouvriers de leur patience et de leur professionnalisme pour mener à bien cette portion. Le temps initialement prévu pour ces travaux a de fait, été rallongé.
D'autre part, la Sté Rochebillard et Blein ne pouvant interrompre ses livraisons, aucune solution n'a pu être trouvée pour reprendre la place de la Chapelle dont les réseaux devront malheureusement rester en l'état.
- ✓ **Les travaux de la résidence Perrier avancent de façon satisfaisante.** A l'intérieur du multiservice, le doublage des murs et la pose des cloisons seront terminés fin de semaine. La chape sera coulée début juillet et fin juillet les travaux intérieurs seront presque terminés.

A l'extérieur, les containers enterrés (O.M. et emballages) ont été posés la semaine dernière, le mur de séparation entre la terrasse du commerce et les stationnements et les containers est en cours de réalisation.
Un Violay-info sera diffusé pour présenter le fonctionnement du dispositif des containers.
- ✓ Les travaux de la maison de retraite suivent leur cours.
 - **Boulangeries**
Monsieur Petitdemange est en arrêt maladie jusqu'au 13 juillet.
La boulangerie « Le Pétrin de Jérémy » était fermée, durant 5 jours, pour cause de congés. N'ayant pas été avertie de cette fermeture, Mme le Maire a dû prendre des dispositions pour faire en sorte que la commune ne reste pas sans pain. Elle remercie entre autres, Mr et Mme Petitdemange de mettre à disposition leur boulangerie pour que le boulanger de Bussières puisse assurer, dans de bonnes conditions, une quantité de pain suffisante sur la commune jusqu'au 13 juillet.
Entre temps, M. PONTEGNIE a fait office de dépôt de pain toute la semaine dernière.

- **Pôle enfance jeunesse**

Une enquête est en cours par rapport à l'ouverture d'un centre de loisirs et d'une micro-crèche. Famille rurale est intéressée par les deux projets, et nous accompagnera pour les études de besoin. Une réunion inter partenariale aura lieu prochainement sur le montage financier du projet, avec Famille rurale, la PMI, la CAF, Forez Est et le Département.

- **Parc multisports**

Un dossier de Permis de construire va être déposé pour le préau. L'enrobé sera posé ce jeudi et le stade lui-même à partir du 20 juin.

- **Pose panneau GR7** : Le panneau a été posé et la commune est officiellement station GR7. Une inauguration sera prévue en même temps que l'aire de bivouac.

III - QUESTIONS DIVERSES

Stagiaires architectures lycée Néronde

Les élèves en formation pour adultes au lycée professionnel de Néronde ont proposé une première esquisse d'aménagement de la scierie Giroud. La destination des bâtiments ayant été modifiée par les impératifs d'utilisation, Mme le Maire a proposé à deux d'entre eux d'effectuer leur stage de 4 semaines (2 fin juillet et 2 début septembre), afin de modifier et de finaliser ce projet de restauration de la scierie GIROUD.

Fresque transformateur

ENEDIS alloue à la commune 500 € afin de décorer le transformateur électrique situé sur l'aire de jeux des enfants. Cette aide permettra d'acheter la peinture pour que les élèves du lycée de Néronde puissent peindre une fresque qui pourrait être créée par les élèves de l'école de VIOLAY. Cette proposition sera faite à la directrice de l'école communale pour la rentrée.

Les objets issus du site de la Truche seront exposés et mis en valeur au point info.

Matériel du Comité des Fêtes

Mme Chantal DENIS regrette que le matériel du comité des fêtes ne soit plus mis à la disposition des associations du village.

Mr Michel Laurent confirme avec Mme le Maire que juridiquement il n'est pas possible que la mairie prête le matériel de cette association en sommeil.

Seuls les chapiteaux et la cafetière qui avaient été achetés par la mairie et rétrocédés au Comité des fêtes peuvent être prêtés. D'autre part, quand il n'y a pas de responsable, chacun sait que le matériel disparaît peu à peu ou est détérioré pour devenir inutilisable. L'association des commerçants est la seule association ayant signé une convention avec le Comité des fêtes en 2019 qui peut donc toujours bénéficier du prêt de matériel.

Afin d'éviter les mauvaises interprétations, Mme le Maire propose de faire un courrier aux associations afin d'expliquer cette situation, tant que le comité des fêtes ne sera pas remis en fonction.

Rappel – Dates des prochaines manifestations (pour plus d'information voir notre site : <https://www.violay.fr/actualite/agenda-4.html>) :

- **Concert HK** : vendredi 17 juin (Parc Aventure)
- **Fête de la Musique** : mardi 21 juin (Union des Commerçants) : repas (voir)
- **Quinzaine commerciale en cours** (tirage le 21 Juin)
- **Fête de l'Ecole Publique** le 24 Juin
- **Gaufres des 19 ans** : 30 juin et 1er Juillet
- **Baptêmes de vol libre** 2 et 3 Juillet :
- **Kermesse Jeanne d'Arc** : 8-9-10 Juillet
- **MVB : Tournoi de Fafou** 10 Juillet
- **Fête du 14 Juillet** (pétanque et bal) par l'Association des Jeunes
- **Concours de Belote** de l'Amicale Pêche : samedi 23 Juillet
- **Fête de la Tour Matagrín** : dimanche 31 Juillet

Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2022 :

- ✓ 19 juillet
- ✓ 20 septembre
- ✓ 08 novembre
- ✓ 13 décembre

Dates des élections sur 2022 :

Deuxième tour des élections législatives

- 19 juin 2022

La Secrétaire,
Danièle ESCOFET



Fait en Mairie, le 14 Juin 2022,
Le Maire,
Véronique CHAVEROT

